

• **Développement de la médiation** : la médiation notariale, solution rapide et souvent à moindre coût, s'est fortement développée ces dernières années, puisqu'en 2017, seize centres de médiation sont opérationnels – notamment à Aix-en-Provence, Bordeaux, Caen ou Lyon ; et deux sont en cours de création à Colmar-Metz et à Versailles.

• **Les notaires sont formés** : en 2017, ont été comptabilisés 332 experts agréés TEGoVA. En effet, certains notaires, après une formation approfondie, acquièrent une expertise en évaluation immobilière sous le label national Not Expert ou sous le label interprofessionnel européen TEGoVA, qui

regroupe deux reconnaissances professionnelles, TRV et REV, spécialisées dans l'expertise en évaluation des biens d'habitation. Par ailleurs, depuis mai 2017, 152 notaires ont suivi un parcours de formation proposé par le CSN et HEC Paris. Ce cursus se compose de trois modules, deux journées de cours et une journée de coaching personnalisé, autour de thèmes tels que la stratégie de l'entreprise notariale, les gouvernances ou encore la conduite du changement, et débouche sur un certificat.

• **De la coopération dans le cadre des jumelages** : plus de soixante-cinq conventions de jumelage étaient en cours au 31 décembre 2017, permettant aux notaires français

et étrangers de confronter leurs idées et expériences, mais aussi de sensibiliser les pouvoirs publics à des enjeux majeurs, comme la sécurisation juridique du contrat et de la propriété. Ainsi, le CSN a reçu une délégation de juristes du Golfe, du Moyen-Orient et du Maghreb les 22 et 23 mai 2017. Cette rencontre s'est clôturée par la signature d'une convention de partenariat afin de renforcer la coopération dans le domaine de la formation et de l'échange d'informations sur les législations réciproques et les procédures d'authentification juridique et judiciaire.

2018-3901

Club de l'Audace

« L'audace, c'est de se dire qu'il faut réussir un quinquennat pour la France, et non pour son parti ! »



« La première audace, en politique, est de s'engager ; se dire que ce n'est pas que pour les autres ». Pourtant, entre la vie politique et la concession automobile familiale, le député et chef d'entreprise Franck Riester n'a pas voulu choisir. Invité du Club de l'Audace le 15 mai dernier, le cofondateur d'Agir s'est fait le défenseur de la différence et de l'innovation au sein des partis.

« EN POLITIQUE, ON NE TOLÈRE PAS LA DIFFÉRENCE »

Son engagement politique, le député, ancien maire de Coulommiers, le motive par de profondes convictions, qu'il n'a pas peur de revendiquer. Au risque de défendre, lorsqu'il était encore à l'UMP/LR, des idées parfois en contradiction avec celles de sa famille politique – la réduction du temps de travail, ou encore l'ouverture du mariage aux couples du même sexe, pour ne citer qu'elles.

« Par expérience et observation de la vie politique, il est souvent difficile d'imposer une ligne audacieuse, a cependant admis le député. On l'a très bien vu avec la primaire : les citoyens ont voté pour les politiques qu'ils connaissaient, qu'ils avaient déjà vus en action, plutôt que de faire confiance à quelqu'un de nouveau. D'où la difficulté des renouvellements. Et puis, les mécanismes politiques font qu'on n'aime pas, au sein des partis, quand certains vont dans le sens contraire du courant, ou



pointent des choses qui peuvent faire mal. Globalement, en politique, on ne tolère pas la différence dans sa propre famille ».

Pourtant porte-parole adjoint de Nicolas Sarkozy pendant la campagne pour

l'élection présidentielle de 2012, Franck Riester finit par se méfier de l'embarquée « trop à droite » prise par son camp, dont il dénonce la ligne de plus en plus radicalisée, conservatrice et eurosceptique. Il soutient Bruno Le

Maire au premier tour lors de la primaire des Républicains en 2016, convaincu qu'il est nécessaire de présenter un candidat nouveau défendant une vision profondément réformatrice. Le pari tombe à l'eau : le candidat atteint 2 % des voix à peine. Franck Riestter invite alors à voter Alain Juppé au second tour, avant d'appeler François Fillon à se retirer de la présidentielle, en vue de sa mise en examen. À peine un mois après l'élection d'Emmanuel Macron, il co-crée le groupe « *Les Constructifs* » à l'Assemblée nationale avec l'UDI, pour lequel il est exclu des Républicains, quelques mois plus tard.

Une exclusion vécue plutôt comme un départ par celui qui « *ne se sentait plus en phase* » avec son parti – qui le lui rendait bien. « *Simplement parce que je dérangeais, j'avais une forme d'illégitimité, mais j'étais convaincu que mon travail dans l'Hémicycle ne pouvait pas être une opposition systématique à tout*, a considéré Franck Riestter. *On m'avait blacklisté des réunions. Lors des différents vœux des maires de ma circonscription, personne ne me parlait, alors qu'il y avait là des gens avec qui j'avais partagé des combats politiques depuis des années*, a relaté le député. *Je pense qu'il faut avoir le courage d'assumer son audace. J'ai dû assumer le chemin sur lequel je m'engageais et encaisser les coups. J'ai été évincé, sous prétexte que je faisais un cadeau au gouvernement en étant d'accord avec leurs réformes. Ce qui était révélateur de l'état d'esprit des Républicains : se concentrer sur ceux qui pensent comme vous, et défendre une ligne qui ne peut pas rassembler la totalité des sensibilités de la droite* », a déploré le député.

APRÈS L'EXCLUSION, PARTIR DE ZÉRO |||||

« *Pour moi, il fallait faire le choix de s'engager dans une autre famille politique ou d'en créer une. J'ai bien vu qu'il y avait de la place dans le paysage politique pour des gens qui se sentent de droite, mais pas la droite actuelle, et à condition de ne pas être simplement dans une posture partisane mécanique* », a affirmé Franck Riestter. Sauf qu'être innovant et créer un parti, en France, cela implique de lutter contre « *des inerties, des immobilismes, des conservatismes extrêmement forts* », a estimé Franck Riestter. Prenant le contrepied, une vingtaine de Constructifs prennent la décision de créer Agir, la



Franck Riestter

À propos du Club de l'Audace

Créé en 2003 par Thomas Legrain, le Club de l'Audace réunit une fois par mois autour d'un invité des chefs d'entreprise, des professionnels du conseil, des journalistes et des représentants du secteur public, dans le cadre de débats sur un sujet d'actualité.

droite constructive, fin novembre 2017. Franck Riestter l'a avoué : cela n'a pas été simple de partir de zéro. Après avoir pris la décision de former ce nouveau parti, trois mois ont été nécessaires pour obtenir l'agrément de la Commission nationale des comptes de campagne – et donc, pour que le parti puisse commencer à compter des adhérents ; malgré les pré-inscriptions sur son site internet. « *Une fois que l'on a eu l'agrément, il a fallu le soutien des banques. Là aussi, cela a été compliqué, car certaines banques vous ferment la porte, elles ne veulent pas être partisans* », a indiqué Franck Riestter. La banque trouvée, nouvelle formalité, encore un délai : « *Pour payer en ligne, il fallait un numéro SIREN : on a dû attendre encore deux mois !* ». Résultat, les financements en ligne ne sont disponibles que depuis quelques jours : à côté du financement public encadré, les adhérents et les sympathisants participent au développement du parti sous forme de cotisations et de dons. Un processus long, pour une visibilité encore limitée à l'heure actuelle. Ce qui n'empêche pas ses membres de croire en son potentiel, et de défendre,

selon leurs propres mots, « *des idées libérales, sociales, européennes, humanistes et réformatrices de la droite et du centre* ». Le tout avec la volonté de rester « *libres* », bien que soutenant « *les réformes engagées dans de nombreux domaines par l'actuel gouvernement, mené par un Premier ministre issu de la droite* ».

« ON DOIT ACCOMPAGNER UN RESPONSABLE POLITIQUE QUAND ON JUGE QU'IL PREND DE BONNES DÉCISIONS » |||

Franck Riestter justifie assez facilement un tel soutien. « *On doit accompagner un responsable politique quand on juge qu'il prend de bonnes décisions, même s'il ne fait pas partie de sa famille politique*, a-t-il argué. *Personnellement, je soutiens un certain nombre de décisions que prend Emmanuel Macron* ». En matière économique et fiscale, bien que (notamment) défavorable à l'augmentation de la CSG, le député a toutefois reconnu que les choix récents opérés dans le contexte budgétaire et financier – suppression de l'ISF, instauration de la flat tax, baisse de l'impôt sur les sociétés – pouvaient s'avérer payants. « *Quand on regarde les grandes réformes fiscales entreprises, on voit bien qu'elles sont tournées vers la favorisation de l'investissement des entreprises et l'arrivée des capitaux. L'idée d'Emmanuel Macron, c'est de changer l'image de la France, pour qu'on y investisse. Certes, François Hollande le surnomme le "Président des riches", mais en termes de politique économique, Emmanuel Macron avance avec une stratégie claire, dans un contexte budgétaire pourtant contraint* ». Pour autant, a souligné le député, il n'est pas forcément intéressant d'incarner le parti d'un ex-candidat devenu président, afin d'éviter d'approuver aveuglément la politique menée : « *Le risque est de ne pas avoir les manœuvres suffisantes pour défendre des positions différentes. J'estime que l'on peut être d'accord sur un certain nombre de points, mais que l'on doit pouvoir s'assurer de défendre les idées qui sont les nôtres, et développer des alternatives de politique conduites sur tel et tel secteur d'intervention. L'audace, c'est de se dire qu'il faut réussir un quinquennat pour la France, et non pour son parti !* ».

Bérengère Margaritelli
2018-3900